



Maulévrier, le 15 avril 2026

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur Yannick LOCHU, maire de la Commune de MAULÉVRIER

INFORME qu'à l'issue des élections municipales du 15 mars 2026, il est procédé au renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Maulévrier.

En application des articles L.123-6, R.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination par monsieur le maire de personnes qui doivent figurer obligatoirement et au minimum :

- Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de **l'insertion et de la lutte contre les exclusions**,
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'**Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)**,
- Un représentant des associations de **retraités et de personnes âgées**,
- Un représentant des associations de **personnes handicapées**.

Les dites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en lui adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet, peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- **Dûment mandatées par l'association** pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département,
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social **dans la commune**,
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS,
- Qui ne sont pas membres du conseil municipal.

Les mandats des administrateurs élus et nommés du conseil d'administration courront jusqu'aux prochaines élections municipales.

DELAI IMPERATIF

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le maire par mail à mairie@maulevrier.fr au plus tard le **29 avril 2026** ou être remises à l'accueil de la Mairie à l'adresse suivante : Mairie de Maulévrier, 4 place de la mairie, 49360 MAULÉVRIER.